

# Compteur Linky : l'expertise de l'Agence nationale des fréquences est trompeuse

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)

Communiqué du 31 mai 2016

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) vient de publier une expertise selon laquelle *"les niveaux des champs électromagnétiques émis par les nouveaux compteurs électriques Linky ne seraient pas plus importants que ceux des compteurs actuels ou de n'importe quel appareil électrique classique"*.

Il est déjà **plus que curieux** que cette expertise soit publiée exactement lors de l'ouverture du Congrès des maires, au cours duquel **le tapis rouge a été déroulé à ErDF** pour faire la promotion de son nouveau nom Enedis et surtout **du compteur Linky**.

D'ores et déjà, cette expertise est brandie par les promoteurs des compteurs communicants comme "preuve" que ces derniers ne poseraient "aucun problème". Il est nécessaire de faire **une sérieuse mise au point** par rapport à cette opération de désinformation.

D'abord, il faut rappeler que ce sont **TROIS programmes de compteurs communicants** qui sont prévus, pour l'électricité (Linky), le gaz (Gazpar) et l'eau, et que chaque logement est donc susceptible d'être doté de 3 de ces compteurs.

Par ailleurs, dans le cadre de ces programmes, ce ne sont pas seulement des compteurs qui sont prévus, mais **de nombreux autres appareils** (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs) qui doivent être installés dans les rues pour capter et transporter les nombreuses données recueillies par les compteurs communicants.

Qui plus est, une fois rassemblées au niveau des concentrateurs (compteurs de gaz et d'eau) ou des transformateurs de quartier (compteurs Linky), les informations sont **réexpédiées par téléphonie mobile**.

D'autre part, le problème est **démultiplié dans les habitats collectifs** : dans une entrée d'immeuble de quinze appartements, par exemple, le local technique peut de fait rassembler 45 compteurs communicants, et ce **à proximité immédiate de certains appartements**.

Il est donc évident que mesurer les émissions d'un simple compteur Linky, comme l'a fait l'ANFR, ne permet aucunement de rendre compte de la réalité de l'exposition aux ondes électromagnétiques qui sera infligée aux habitants si les programmes de compteurs communicants ne sont pas stoppés.

Qui plus est, **l'ANFR ne peut à ce jour mesurer que les flux très réduits que ErDF veut bien lui proposer**. Ces flux seront en réalité beaucoup plus intenses lorsque les Linky, véritables chevaux de Troie, auront été installés, comme on peut le constater dans certains documents d'ErDF (mais bien entendu pas ceux qui sont diffusés aux habitants et à leurs élus) :

*"ERDF a bâti un système évolutif utilisant des technologies de pointe, **capables de gérer de très importants flux de données**. Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur".*

([http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP\\_Signature-Convention\\_ERDF-ADEME.pdf](http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf) , p6)

Enfin, les promoteurs des compteurs communicants font mine d'oublier que **la question des ondes électromagnétique est loin d'être la seule à poser de graves problèmes**. Par exemple, il est injustifiable se débarrasser de plus de **80 millions de compteurs actuels en parfait état de marche** (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) . Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie. Or **les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans**, contrairement aux Linky, Gazpar et compagnie qu'il faudra remplacer, à nouveau à grands frais, **dans moins de 20 ans**. L'aventure des compteurs communicants commence donc par un véritable **désastre écologique**.

Par ailleurs, s'ils sont installés, les compteurs communicants vont capter sur nos vies **d'innombrables informations utilisables à des fins commerciales ou policières**. Certes, les autorités promettent que ces données ne seront pas utilisées sans notre aval, mais que vaudront ces belles paroles à l'avenir ? Il suffira à un gouvernement quelconque d'arguer de la situation économique ou sécuritaire pour décréter que les informations collectées par les compteurs seront utilisables par les entreprises ou la police, par exemple sous les prétextes respectifs de "relancer la croissance" ou de "lutter contre le terrorisme". **On veut installer dans nos logements de véritables "Big brothers"** en nous jurant qu'ils ne serviront pas à nous surveiller... et nous devrions y croire ?

On le voit, quelle que soit la qualité technique des mesures effectuées, **l'expertise de l'ANFR est incapable de rendre de compte des graves dangers générés par les compteurs communicants, même en ce qui concerne la seule question des ondes électromagnétiques**.

C'est donc à juste titre que **les communes sont de plus en plus nombreuses** (173 à ce jour), malgré les pressions antidémocratiques exercées par les dirigeants d'ErDF, des Syndicats départementaux de l'énergie, de l'Association des maires de France, des préfets, etc, **à délibérer contre le déploiement des compteurs communicants**, comme on peut le constater quotidiennement sur le site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr> .

Le nouveau nom d'ErDF enfin dévoilé :

